

**Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du 21 mars 2016**

**Présents :** RANNARD Paul, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, MACHARD Jean-Yves.

**Excusés :** FOURNET Marie-Claude (pouvoir à P. RANNARD), CHATENOU D Jean-Luc, REY Dominique (pouvoir à A. LAMBERT), GOUTAZ Mickaël (pouvoir à JY. MACHARD).

**Secrétaire de séance :** Alain LAMBERT

**Date de convocation :** 11/03/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 21    Conseillers Présents : 17    Conseillers Votants : 20

Heure d'ouverture de séance : 20H07    Heure de clôture de séance : 22H30

**Ordre du jour :**

- Adoption du compte-rendu du 19/02/2016
- Compte-rendu des décisions prises
- Adoption des comptes administratifs & comptes de gestion 2015
- Affectation des résultats de fonctionnement 2015
- Charges locatives locaux professionnels - maison de vie 1 : fixation du prix
- Schéma de randonnée
- Zone de loisirs : informations et lancement procédure pour gérance du bar de la piscine
- ZAC III : engagement phase de concertation  
engagement d'une éventuelle DUP pour acquisition foncière
- Centre multi-accueil : marché à bons de commande pour la fourniture des repas
- Informations et Questions Diverses.



Avant d'ouvrir la séance, le Président remercie la presse pour sa présence assidue et salue Mme Walch qui complètera dorénavant l'équipe du Dauphiné.

**I - Compte-rendu de la séance du 19/02/2016**

Le conseil adopte le compte-rendu de la dernière séance ; Mme Maretti remercie le secrétaire de séance, Mr Magnin pour le rédactionnel.

**II - Communications des décisions**

Une seule décision a été prise depuis le dernier conseil.

**N°003/26 en date du 15/03/2016 : Avenant pour mise aux normes des cuisines du Restaurant de l'entrée de la Zone de loisirs**

Décision du Président :

Le marché de maîtrise d'œuvre du cabinet **INGENIUS Sarl** d'architecture (Devis N° 15007-a) représenté par Mr Denis HUDRY est modifié comme suit :

Marché initial (attribué par décision N°24/15 en date du 04/12/2015)	<b>33 700.00 € HT</b>
Avenant N°1 pour REL et AMO sur la mise aux normes des cuisines	<b>7 748.18 € HT</b>

Il est nécessaire d'engager au plus vite ce dossier afin de prévoir les travaux pendant une période de fermeture de l'établissement et de coordonner les travaux avec ceux décidés pour la réhabilitation du bâtiment.

### III – Schéma directeur de randonnée

Mr Mâchard présente le projet de mise en place d'un schéma directeur sur l'ensemble des communautés de communes du Pays de Seyssel, Val des Usses et Semine.

Il s'agit d'un schéma reliant les trois territoires (itinéraires de randonnées pédestres ou VTT).

Une stagiaire pourrait travailler à ce projet, lequel pourrait aussi bénéficier d'un financement du Conseil Départemental. Lors d'une récente réunion, il a été proposé que la CC du pays de Seyssel porte ce projet et sollicite les financements. Le reste des dépenses serait alors assumé par les trois communautés à part égale.

Un budget prévisionnel de 8 200 € a été établi fixant la part de la Semine à 1453.33 € pour 2016, un bilan financier sera établi en fin de mission.

Le conseil donne son accord sur le principe de réalisation de ce schéma et son financement.

### IV -Adoption des comptes administratifs et de gestion 2015

Le conseil adopte les différents comptes administratifs qui sont en concordance avec les comptes de gestion (Bilan de la Communauté et bilans tenus par le trésorier).

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
<b>BUDGET Principal</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>A + C</b>	<b>B + D</b>
Résultats reportés		804 464.87	66 203.99		66 203.99	804 464.87
Opérations de l'exercice	1 964 493.74	2 588 707.09	94 641.10	79 816.95	2 059 134.84	2 668 524.04
<b>TOTAUX</b>	<b>1 964 493.74</b>	<b>3 393 171.96</b>	<b>160 845.09</b>	<b>79 816.95</b>	<b>2 125 338.83</b>	<b>3 472 988.91</b>
Résultats de clôture		<b>624 213.35</b>	<b>14 824.15</b>		14 824.15	624 213.35
Restes à réaliser			64 451.77		64 451.77	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 964 493.74</b>	<b>3 393 171.96</b>	<b>160 845.09</b>	<b>70 816.95</b>	<b>2 125 338.83</b>	<b>3 472 988.91</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 428 678.22</b>	<b>81 028.14</b>			<b>1 347 650.08</b>

#### Budget Annexe ZAC I

Résultats reportés		918.64		126 232.60		127 151.24
Opérations de l'exercice	3 965.98	3 100.00	41 284.80	17 660.60	45 250.78	20 760.60
<b>TOTAUX</b>	<b>3 965.98</b>	<b>4 018.64</b>	<b>41 284.80</b>	<b>143 893.20</b>	<b>45 250.78</b>	<b>147 911.84</b>
Résultats de clôture	<b>865.98</b>		<b>23 624.20</b>		24 490.18	
Restes à réaliser			7 550.00		7 550.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 965.98</b>	<b>4 018.64</b>	<b>41 284.80</b>	<b>143 893.20</b>	<b>45 250.78</b>	<b>147 911.84</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>52.66</b>		<b>102 608.40</b>		<b>102 661.06</b>

#### Budget Annexe ZAC II

Résultats reportés		52.72		152 147.58	0	152 200.30
Opérations de l'exercice	8 503.00	549 993.46	26 168.15	0	34 671.15	549 993.46
<b>TOTAUX</b>	<b>8 503.00</b>	<b>550 046.18</b>	<b>26 168.15</b>	<b>152 147.58</b>	<b>34 671.15</b>	<b>702 193.76</b>
Résultats de clôture		<b>541 490.46</b>	<b>26 168.15</b>			<b>515 322.31</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8 503.00</b>	<b>550 046.18</b>	<b>26 168.15</b>	<b>152 147.58</b>	<b>34 671.15</b>	<b>702 193.76</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>541 543.18</b>		<b>125 979.43</b>		<b>667 522.61</b>

**Budget Annexe ZAC III**

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	28 304.52	28 304.52	28 304.52	0.00	56 609.04	28 304.52
<b>TOTAUX</b>	<b>28 304.52</b>	<b>28 304.52</b>	<b>28 304.52</b>	<b>0.00</b>	<b>56 609.04</b>	<b>28 304.52</b>
Résultats de clôture		0.00	28 304.52		28 304.52	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	28 304.52	28 304.52	28 304.52	0.00	56 609.04	28 304.52
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0.00</b>	<b>28 304.52</b>		<b>28 304.52</b>	

**Budget Annexe Assainissement**

Résultats reportés		17 476.01		466 396.69		0.00	483 872.70
Opérations de l'exercice	451 848.76	602 148.45	386 154.50	314 270.35	838 003.26	916 418.80	
<b>TOTAUX</b>	<b>451 848.76</b>	<b>619 624.46</b>	<b>386 154.50</b>	<b>780 667.04</b>	<b>838 003.26</b>	<b>1 400 291.50</b>	
Résultats de clôture		<b>150 299.69</b>	<b>71 884.15</b>				
Restes à réaliser			212 288.14		212 288.14		
TOTAUX CUMULES	451 848.76	619 624.46	386 154.50	780 667.04	838 003.26	1 400 291.50	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>167 775.70</b>		<b>394 512.54</b>		<b>562 288.24</b>	

**Budget Annexe Zone de Loisirs**

Résultats reportés			977 276.73		977 276.73	
Opérations de l'exercice	239 374.93	463 717.33	627 544.89	1 139 644.71	866 919.82	1 603 362.04
<b>TOTAUX</b>	<b>239 374.93</b>	<b>463 717.33</b>	<b>1 604 821.62</b>	<b>1 139 644.71</b>	<b>1 844 196.55</b>	<b>1 603 362.04</b>
Résultats de clôture		<b>224 342.40</b>		<b>512 099.82</b>		
Restes à réaliser			51 799.80		51 799.80	
TOTAUX CUMULES	239 374.93	463 717.33	1 604 821.62	1 139 644.71	1 844 196.55	1 603 362.04
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>224 342.40</b>	<b>465 176.91</b>		<b>240 834.51</b>	

**Budget Annexe MAISON DE VIE**

Résultats reportés		205.31	427 110.14		427 110.14	205.31
Opérations de l'exercice	439 681.72	491 992.06	151 631.72	560 725.89	591 313.44	1 052 717.95
<b>TOTAUX</b>	<b>439 681.72</b>	<b>492 197.37</b>	<b>578 741.86</b>	<b>560 725.89</b>	<b>1 018 423.58</b>	<b>1 052 923.26</b>
Résultats de clôture		<b>52 310.34</b>		<b>409 094.17</b>		
Restes à réaliser			65 380.80		65 380.80	
TOTAUX CUMULES	439 681.72	492 197.38	578 741.86	560 725.89	1 018 423.58	1 052 923.26
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>52 515.65</b>	<b>18 015.97</b>			<b>34 499.68</b>

L'excédent global, tous budgets confondus ainsi qu'avec la prise en compte des dépenses engagées et à payer d'ici au budget principal, s'élève à 2 044 012,13 €. Ce chiffre indique une gestion saine et menée au plus juste des dépenses. Il permettra de financer une partie des dépenses de 2016 sans recourir à l'emprunt.

**V - Affectation des résultats de fonctionnement 2015**

Compte tenu des résultats précédents, le conseil est invité à affecter en 2016, les résultats de fonctionnement 2015. Il est rappelé que ces résultats doivent couvrir les déficits d'investissement et les restes à réaliser. Le conseil fixe ainsi l'affectation :

- o Budget principal      1 428 678.22 € dont 145 479.91 affectés en investissement
- o Budget ZAC I            52.66 € laissés en fonctionnement

- Budget ZAC II            541 543.18 € laissés en fonctionnement
- Budget ZAC III            Néant
- Budget Assainissement    167 775.70 € laissés en fonctionnement
- Budget Zone de Loisirs    224 342.40 € affectés intégralement en investissement
- Budget Maison de vie      52 515.97 € intégralement affectés en investissement

## VI – Maison de Vie : charges locatives

Le Président rappelle que la maison de vie 1 comporte des locaux professionnels avec une salle d'attente commune. Chaque bail initial indiquait le prix de location du local professionnel, la salle d'attente étant incluse dans ce prix.

La Communauté de Communes de la Semine paie des charges qui sont relatives au chauffage du rez-de-chaussée qui comprend :

- Les locaux professionnels et leur salle d'attente
- La crèche
- La salle commune et les couloirs.

A ce jour, les charges réelles ont été calculées et le tarif annoncé par courrier permet de confirmer l'estimation de 1€ par m<sup>2</sup>. Le Président propose donc d'entériner cette somme.

Le conseil donne un avis favorable en souhaitant que le prix soit revalorisé en cas de hausse des charges (prix de l'électricité, du gaz, ...).

## VII – Zone de loisirs

Mr Magnin Jean-Louis donne un compte-rendu des différents points en cours de traitement :

Bar de la piscine : la commission a travaillé sur un cahier des charges afin de trouver un nouveau gérant pour la saison estivale à venir. Une publicité sera faite dans les communes avec un choix d'ici fin Avril. Seront évaluées dans le cadre de cette consultation :

- la cohérence du projet d'exploitation au regard de la mise à disposition des biens objets de la convention (40 % de la note)
- l'expérience professionnelle du candidat en rapport avec les activités autorisées au regard de la convention (60 % de la note).

Personnel saisonnier : le recrutement a été lancé.

Tennis couvert : la fédération doit transmettre un cahier des charges type pour la consultation, en attente.

Bâtiment entrée de zone : le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation.

## VIII – Z.A.C. III

Le Président rappelle que le dossier de ZAC III nécessite une phase de concertation. Il rappelle qu'un dossier ainsi qu'un registre seront mis à disposition du public tant à la Communauté de Communes de la Semine qu'en mairie de Clarafond/Arcine.

Le site internet de la communauté mentionnera ce dossier. De même deux réunions publiques seront programmées sur ce thème.

Mr Jean-Marc Lagriffoul poursuit en indiquant que l'Etablissement Public Foncier a signé bon nombre de compromis dans le cadre des acquisitions foncières dont notamment de grandes parcelles (Conseil Départemental et Groupement Forestier). Toutefois, certaines parcelles sont en indivision ou les propriétaires, pour des raisons fiscales, ne sont pas vendeurs.

Pour avancer le dossier, Mr Lagriffoul propose d'avoir recours à la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Le conseil donne son accord.

Mr Lagriffoul indique aussi que des sondages ont été réalisés dans le cadre des études préalables obligatoires. Un rendez-vous intéressant avec la DREAL s'est tenu en présence du Président et du Vice-Président afin notamment de délimiter les zones humides.

En ce qui concerne le chemin d'accès à la ZAC III, c'est l'ancien chemin qui sera déclassé qui servira d'accès central.

Mr Lagriffoul complète son exposé en donnant quelques informations relatives à la situation globale des ZAC :

- ZAC I : SER souhaiterait un stockage temporaire de matériaux sur la ZAC III. Le terrain entre Prangère et Go & Sea a été vendu à Bouygues (Favre) mais le permis de construire n'est toujours pas déposé.
- ZAC II : Il faudra reconsidérer la cession initiale avec les enrobés du Genevois, considérant que la partie arrière de la parcelle vendue (entre le gazoduc et l'autoroute) sera classée en zone de compensation des zones humides ainsi que comme corridor écologique. Le dossier ICPE concernant l'entreprise Excoffier-Recycalge sera bientôt soumis à enquête publique ; le dossier de permis de construire est en cours d'instruction.

## IX - Maison de vie - centre Multi-Accueil

Le Président rappelle que le centre Multi-Accueil « *les P'tits Lutins* » a ouvert ses portes en avril 2014.

Une consultation avait été engagée afin de trouver un prestataire pour la fourniture des repas pour les enfants. Seule, une société a répondu et est spécialisée dans ce domaine. Le Président propose, afin de respecter le code des marchés, de lancer une consultation pour la fourniture dès 2016.

Il indique que le montant de la prestation peut être estimé à moins de 21 000 € HT par an soit 42 000 € HT pour la durée initiale du contrat

Le conseil :

- donne son accord pour recourir à une procédure adaptée, sans publicité, afin de trouver un prestataire pour la fourniture de repas en liaison froide au centre Multi-Accueil « les P'tits Lutins » (marché à bons de commande)
- dit que la durée de ce marché sera de **deux ans à compter d'avril 2016** éventuellement renouvelable 1 fois (soit une durée maximale de 3 ans – échéance maxi au 03.2019)
- autorise le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à la passation du marché à bons de commande, conformément à la délégation qu'il a reçu du conseil (délibération N°46/14 du 28/04/2014).

## X - Informations et Questions diverses

- **Le site internet** de la communauté est en fonction – adresse : « ccsemine.fr »
- **Rond-point** : les travaux sont en cours de finition

- **Maison de vie salle commune** : fin de la convention avec la Vie en Soi  
Reconduction avec Yoga Harmonie dès septembre 2016 (utilisation le mercredi soir pendant les périodes scolaires).
- **Avancement Maison de Vie 2** : le permis de construire a été délivré, le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction avec prise en compte des demandes des professionnels de santé.
- **Environnement** : le dossier consultation pour le marché d'enlèvement des déchets ménagers a été lancé – ouverture des offres avec la commission le 25/04 à 9 heures.
- **Opération « zéro pesticide »** : Mr Jean-Yves Mâchard donne le compte-rendu de la réunion du 18/03 tenue par le SMECRU dans le cadre de la réglementation obligatoire de ne plus utiliser de pesticide à compter de 01.01.2017.  
Le SMECRU se propose d'accompagner les collectivités sachant que les frais engagés seraient intégralement supportés par le SMECRU (subventions possibles).  
Le conseil préfère attendre avant de se positionner.
- **SMECRU** : Mr Mâchard rappelle aussi que cet organisme va engager dans le cadre de ses missions (financement via la cotisation annuelle) le travail sur les plantes invasives et les zones humides.
- **SDCI** : Le Président donne le compte-rendu de la réunion du 04/03 qui s'est tenue dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Pour nos trois communautés, il a été acté que les syndicats scolaires ne seraient pas dissolus, que le syndicat des eaux de Bellefontaine serait rattaché au territoire de la C.C. du Pays de Seyssel. Enfin il a été sollicité un délai de mise en œuvre de la nouvelle communauté compte tenu de la complexité de ce dossier (compétences, fiscalité, état des actifs, des personnels, ...). Un courrier, en ce sens, a été adressé par Mr le Préfet au ministère. Attendre.
- **Communauté** : afin de comprendre les différents aspects de la mise en œuvre du regroupement, des élus ont rendu visite à La communauté de « Bugey Sud » qui a intégré des collectivités de tailles très différentes : du bon travail mais encore des difficultés organisationnelles malgré une mise en place depuis 2014.  
A cet effet, les élus ont souhaité, lors d'une réunion de SCOT, de ne pas procéder à de nouvelles prises de compétences, ni d'engager des travaux ou acquisitions portant sur l'actif, ni procéder à de nouvelles embauches. Un bureau d'études fera une analyse globale qui sera une aide décisionnelle (portage par le SCOT, consultation en cours).
- **Commission finances** : nouvelle réunion le 31/03 à 8h30.
- **Assainissement** : Mr Lambert indique que le SMDEA prendra en compte les demandes de financement 2016 déposée par la Communauté au titre du préfinancement. Pour information, seuls les dossiers engagés pourront être financés compte tenu du grand nombre de demandes enregistrées.  
Il indique aussi que le schéma directeur d'assainissement nécessite une actualisation. La Communauté a établi un groupement avec les communes de Chaumont, Chilly et Minzier ainsi que le Sivom Usses et Fornant.  
Compte tenu du nombre de parties prenantes, ce dossier va nécessiter plus de temps pour sa réalisation.
- **Divers** : Mr Magnin indique que la toiture de l'atelier des services techniques nécessite une reprise au plus vite (fuite d'eau) – A inscrire au budget 2016.
- **Football** : le terrain synthétique sera inauguré le 16 avril prochain.
- **Les budgets** seront votés lors du prochain conseil du 07/04 à 20h.

Le secrétaire de séance,  
Alain LAMBERT

